



HONORAIRES

REMUNERATION TRANSACTION TTC

(appliquée sur le montant du prix de vente)

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Terrain à bâtir
De 0€ à 70 000€	5 000€ forfaitaire	5 000€ forfaitaire
De 70 001€ à 150 000€	7% TTC	7% TTC
De 150 001€ à 320 000€	6% TTC	6% TTC
A partir de 320 001€	5% TTC	5% TTC

CHARGE DE LA REMUNERATION : la rémunération est à la charge du vendeur

REMUNERATION IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(appliquée sur le montant du prix de vente)

FONDS DE COMMERCE / MURS COMMERCIAUX / DROIT AU BAIL / CESSION DE PARTS SOCIALES (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

PRIX DE VENTE	Barème
De 0€ à 50 000€	7 500€ HT forfaitaire
De 50 001€ à 100 000€	8 000€ HT forfaitaire
De 100 001€ à 500 000€	8% HT
500 001 à 750 000€	7% HT
> 750 000€	6% HT

Avis de valeur : 350€ HT

LOCATION/GESTION IMMOBILIER PROFESSIONNEL (partage bailleur/preneur)

Location : 15% HT à la charge du bailleur et jusqu'à 20% HT à la charge du preneur sur le montant du loyer annuel HT hors charges.

Gestion : 7,5% HT du loyer mensuel TTC charges comprises.

**La délivrance d'une note est obligatoire –
Grille tarifaire en vigueur à compter du 23 Janvier 2025 –
TVA en vigueur 20.00%**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.